REPUBLIQUE FRANCAISE **** DEPARTEMENT DE L'OISE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

LITZ - ETOUY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT
BAILLEVAL - RANTIGNY - LIANCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI
MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL - NOGENT SUR OISE

Correspondance : rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Téléphone & Télécopie : 03-44-50-37-08 - sivbreche@gmail.com

N° SIRET 25600360900011 - N° TVA FR50 256003609
Siège social : Hôtel de ville de Clermont 60600

++++++++++

TECHNICIEN RIVIERE

Réunion 2011 du Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage s'est réuni le Mercredi 23 Novembre 2011 dans les locaux du SIVB à AGNETZ.

Début de la réunion à 10h30.

Participants :

Organisation	***Nom***	***Prénom***	***Fonction***	***Présent***	***Excusé***
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	COPEL	Alain	Président		X
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	PROTHAIS	Jean	Vice-président	X	
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	REMBAUVILLE	Brigitte	Vice-présidente	X	
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	LE CORRE	Erwan	Technicien rivière	X	
Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arré	DUBOUIL	Bernard	Président	X	
Syndic Intercommunal de la Haute Vallée de la Brèche	LEGAY	Alain	Président	X	
Agence de l'eau Seine Normandie	MERCIER	Pascale	Chef de service milieu aquatique	X	
Agence de l'eau Seine Normandie	MENVIELLE	Erwan	Chargé d'opérations rivières	X	
CG Oise - Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières	LOGEREAU	Cyril	Animateur Cater	X	

Diffusion aux participants et aux Délégués du SIVB.

Le poste de Technicien rivière du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche (SIVB) fait l'objet d'une convention entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et les 3 syndicats de rivière du bassin versant de la Brèche.

Cette convention court du 01/05/2010 au 31/12/2012.

Au-delà l'AESN entrera dans son 10ème programme (2013-2018) qui définira les nouvelles modalités d'aide financière.
Mme Mercier indique qu'il est peu probable que l'aide diminue, mais le niveau d'exigence pourrait être plus important.

Conformément à la convention, le technicien est salarié du SIVB, il assiste le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Brèche (SIHVB) 1 jour tous les 2 mois et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arré (SIVA) une journée par mois.

Le Comité de Pilotage doit se réunir chaque année pour suivre et valider les actions mise en œuvre par la cellule d'animation.
En 2010, il n'y a pas eu de comité de pilotage suite à l'arrivée tardive de Gwen Le Fichou (en août 2010) et son départ au printemps 2011. Il s'agit donc du premier comité de pilotage pour le poste de technicien de la Brèche qui a vocation à se tenir tous les ans, dans l'idéal en fin d'année.
Les missions du technicien rivière sont définies par l'annexe 2 de la convention et présentées ci-dessous :

A – Animation

Site internet : www.breche.fr

OBJECTIFS :

- La présentation du bassin versant de la Brèche.
- L'exposé des problématiques de la gestion des cours d'eau.
- L'exposé des problématiques des moulins.
- La présentation des structures et des activités du syndicat.

Mise en œuvre du site par le technicien rivière sous le contrôle de Mme Rembauville vice présidente et assisté par Emeline Lefevre (adjointe du technicien au SIVB).

En cours de refonte pour améliorer l'attractivité par une mise à jour et une couverture plus complète et plus fréquente.
.
Mme Mercier évoque la possibilité de créer un site internet commun aux 3 syndicats. Le site actuel regroupe déjà des informations sur l'ensemble du bassin versant et peut effectivement s'enrichir d'éléments fournis par chaque syndicat.

A titre d'exemple M. Dubouil à fourni le « Guide du propriétaire riverain d'un cours d'eau » édité par le SIVA et la Communauté de commune du Plateau Picard.

Réalisation de points presse.

Sensibilisation des élus et des communes

Le Syndicat organise chaque année des visites de la Brèche et ses affluents à destinations des délégués syndicaux.
Celles-ci permettent, en allant sur place avec les élus, d'échanger sur le diagnostique de l'état des lieux, de se mettre en accord sur les actions à entreprendre et de contrôler les travaux réalisés.
Cette année les visites auront lieux du 29 novembre au 5 décembre 2011.

Les délégués sont informés régulièrement des actualités et de l'avancement des travaux par courrier ou courriel, lors des réunions de comité et rencontrés systématiquement lors d'interventions dans leur commune.
Le SIVB travaille en collaboration avec le Comité local du Développement durable de la commune de Clermont, notamment sur les ruisseaux.

Mme Mercier évoque l'intérêt de réaliser des présentations visuelles (type Powerpoint) lors des réunions de comité, et éventuellement d'intervenir auprès des communes.
Après plusieurs années de financement de classes d'eau à destination des enfants, l'Agence développe actuellement des classes d'eau pour adultes et pour les élus.

Sensibilisation des scolaires

Une journée d'animation a été réalisée auprès de scolaire au printemps 2011.

M. Logereau indique qu'il réalise des animations auprès de collèges du département dans le cadre de l'opération Jeunes Ecocitoyens.
Lorsqu'il est sollicité sur le territoire d'un syndicat de rivière ayant un technicien, il associe systématiquement celui-ci à l'animation.

M. Logereau propose de contacter le lycée agricole d'Airion, le long duquel l'Arré nécessiterait de petits travaux de réaménagement hydro-morphologique.
Si ce type d'action pouvait entrer dans le programme d'une des formations, il serait intéressant d'accompagner techniquement, sur 2-3ans, le projet (constat technique, montage du projet, réalisation).
Mme Mercier rappelle qu'il s'agit de formations niveau Bac (donc 1 an) avec à sa connaissance peu d'enseignants spécialisés dans les milieux aquatiques.

Sensibilisation du public et des riverains

Le technicien rencontre les riverains ou promeneur lors de ses visites sur le terrain ainsi que lors des travaux d'entretien.
L'idée de réaliser des lieux de rencontre avec la rivière est envisagée, sous la forme d'espaces ayant un lien visuel avec la rivière en permettant une sensibilisation (panneaux etc…).
La commune de Clermont est demandeuse et deux projets pourraient se développer à Bailleval et Fitz James.

M. Logereau rapporte les expériences réalisées sur d'autre syndicats de réaliser un entretien plus paysagé aux abords immédiats des ponts et passerelles.
Ceux-ci permettent une prise de conscience de la rivière de la part des passants.
M. Dubouil rapporte les retours positifs de la population suite au nettoyage de l'Arré sur Valescourt.

Mme Mercier rappelle qu'il ne s'agit pas de trop nettoyer.
L'agence finance des travaux « pour qu'ils ne se voient pas ».

Un des outils peut aussi être la presse, en l'associant dès le début du projet.
Elle peut être un moyen d'éveiller des consciences et de stimuler des riverains potentiellement intéressés pour un diagnostique de leurs problèmes.

De manière générale les différents participants signalent des difficultés pour sensibiliser la population.
La population prend conscience des problématiques environnementales, mais la modification des pratiques privées est difficile. M. Dubouil précise que l'évolution des consciences prend toujours une vingtaine d'années et doit nous mener à persévérer.

B – AMELIORATION DU MILIEU

Une étude hydro-morphologique à l'échelle globale du bassin versant (Arré compris) doit être lancée rapidement.
Celle-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement des cours d'eau du bassin versant et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Le CCTP est rédigé, le lancement a été retardé par les problèmes de regroupements de syndicats.
Sur le principe, les présidents des 3 syndicats souhaitent pouvoir lancer ensemble cette étude, dans le cadre du protocole d'accord signé en janvier 2010.
M. Dubouil s'interroge sur les modalités de transfert de l'étude vers la Communauté de communes du Plateau Picard lorsque celle-ci aura repris la compétence Arré.
L'étude sera présentée lors du prochain comité syndical le 16 décembre.

M. Legay s'interroge sur le coût pour son syndicat d'une telle étude, et fait part du désaccord financier entre le SIVB et le SIHVB dans le cadre de la fusion possible des deux structures.
Mme Mercier précise que, généralement, les syndicats de rivière ont un budget pour l'entretien qui oscille entre 4 et 5 euros du mètre linéaire de cours d'eau.

Le SIVB, qui sera maître d'ouvrage, a délibéré pour une étude évaluée à 80 000€ HT sur le bassin versant (possibilité de subvention à 80%).
La partie restante sera répartie sur les 3 syndicats pour 50% en fonction des populations et pour 50% en fonction du linéaire de cours d'eau (affluents et haute Brèche) et du linéaire de berge pour la Brèche aval.

M. Menvielle souhaite que la demande de subvention soit réalisée au plus vite, éventuelle sans attendre un accord financier définitif entre les syndicats.
La prochaine réunion du Comité technique AESN / Entente Oise Aisne aura lieu le 2 décembre, le dossier ne pourra pas être instruit dans ce délais. Le Comité technique suivant n'étant qu'en mars, M. Menvielle propose de demander une dérogation de façon à avoir rapidement un avis favorable sous réserve d'un accord financier.

Une rencontre avec M. Vidal, technicien de la Fédération départementale des AAPPMA (Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), permettrait de définir des secteurs et des AAPPMA intéressés pour la réalisation de petits travaux de restauration hydro-morphologique (déflecteur, sous berge, blocs…) à court terme.
M. Logereau précise que des travaux de ce type ont été réalisé sur le Thérain avec des résultats probants en terme piscicole.
Un chantier est en cours à Airion sur l'Arré.

Le classement en Liste 2 de la Brèche devrait intervenir d'ici la fin 2011.

Celui-ci prévoit la mise en conformité de tous les ouvrages transversaux (moulins principalement) vis-à-vis de la franchissabilité piscicole et sédimentaire dans un délai de 5 ans.
Mme Mercier souhaiterait que les propriétaires soient répertoriés et consultés à ce sujet.
Mme Rembauville soulève la question du financement des travaux.
Ceux-ci peuvent faire l'objet de subventions importantes, soit directement aux propriétaires, soit par l'intermédiaire des syndicats si ceux-ci se portent maîtres d'ouvrages.
Ils peuvent alors, ou non, financer la part restante.

C – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

L'entretien des cours d'eau du SIVB est réalisé de deux manières :

- L'entretien des affluents est réalisé directement par le syndicat.

Le technicien rivière encadre et forme deux personnes en insertion mises à disposition par l'Association Intermédiaire de Travail Temporaire de St Just en Chaussée
Le travail se déroule bien, un des agents connait bien le métier et travail pour le SIVB depuis le printemps, la deuxième personne tourne tous les 2 mois environ. La préparation et l'encadrement du chantier mobilise 50% du temps du technicien environ pour élargir le potentiel de gens formés.
Mme Mercier rapporte des cas dans d'autres syndicats ou le travail avec des personnes en insertion s'est avéré très difficile.

-L'entretien de la Brèche elle-même est assuré par un prestataire, l'entreprise Loiseleur cette année, sous la maîtrise d'œuvre de M. Ducreux de l'AEU assisté par le technicien.

En 2011, 25 km linéaire de Brèche et 22 km d'affluents auront fait l'objet d'un entretien de la ripisylve.

L'ensemble des affluents et de la Brèche devraient avoir fait l'objet d'un passage d'entretien après la 3ème tranche d'entretien à réaliser en 2012.

L'AEU réalise chaque année une visite de la Brèche et des affluents et établit un compte rendu.

Ms. Dubouil et Legay s'interrogent sur les périodes d'intervention tant pour l'entretien des petits cours d'eau nécessitant de descendre dans ceux-ci, que pour la pose de déflecteurs. La période optimale tant d'un point de vu végétation que pêche est l'hiver, mais celle-ci correspond à la période de frais des truites qui impose l'interdiction de ce type de travaux. Les services de Police de l'eau seraient près à laisser faire au cas par cas, dans les cours d'eau qui ne présentent pas de reproduction effective de salmonidés.

M. Dubouil pose la question du pouvoir d'un président de syndicat dans le cas (ici un abreuvoir sauvage à Avrechy) ou le propriétaire ne donne pas suite à une demande (mise en place d'un abreuvoir aménagé). Le président n'a qu'un pouvoir persuasif pour pousser des propriétaires à agir sur les problématiques en dehors du cadre réglementaire.

D – SUITES ADMINISTRATIVES

Le poste de technicien est subventionné à 50% de la masse salariale et forfaitairement à 9500€ en fonctionnement. M. Menvielle précise qu'un acompte a été versé au mois de juillet, le solde sera versé après présentation de l'état des frais certifié par la trésorerie et remise du rapport d'activité.
Le Rapport d'activité annuel doit être présenté avant le 31 mars 2012.

Pour 2012 une demande de subvention annuelle doit être déposée en début d'année. Celle doit comporter les pièces suivantes :

- un budget estimatif
- une délibération du comité syndical
- un programme prévisionnel d'action détaillé reprenant les éléments de l'annexe 2 de la convention
- une demande de dérogation permettant de débuter l'année 2012 dans l'attente de l'instruction du dossier.

Mme Mercier indique que les syndicats seront consultés en cours d'année dans le cadre de l'élaboration du Plan territorial d'actions prioritaires par bassin versant du 10ème programme de l'Agence de l'eau.

ANNEXE :

En complément et hors réunion, monsieur COPEL tient à exprimer ses remerciements à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement du technicien rivière et à tous les présents pour leurs soutiens.

La présence au SIVB du technicien a permis un développement considérable, matérialisé entre autre par l'installation dans ces locaux où nous avons le plaisir de vous recevoir.

Le travail réalisé par nos soins sur les affluents nous donne une autonomie importante et permet des interventions d'urgences.

Au point de vue de la sensibilisation des élus et des habitants aux problèmes des cours d'eau, nous organisons tous les ans en octobre novembre une réunion festive a laquelle sont conviés les délégués, les maires, les organismes intervenants sur le sujet, les associations de pêcheurs et bien sur la presse.

Nous avons à chaque fois de bons retours.

Encore merci à tous.